



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 15225

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique d'ouverture des données publiques, qui consiste à mettre à la disposition de tous des données produites par les services de l'État, dans un format permettant leur réutilisation. Les chercheurs, de toutes disciplines confondues, attendent avec impatience la mise à disposition d'un certain nombre de données. Par ailleurs, l'expérience de l'échange de données à travers le monde a prouvé que de telles pratiques favorisent l'émergence de découvertes importantes, comme ce fut par exemple le cas dans le domaine médical. Il souhaite connaître sa position sur cette politique et les actions qu'elle compte entreprendre, au sein de ses services, sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche entend prendre toute sa part dans la politique d'ouverture et de valorisation des données publiques, dont le cadre sera réactualisé à l'issue des travaux de modification de la directive européenne 2003/98/EC sur la réutilisation des données du secteur public. Le pilotage interministériel de ces travaux est confié à ETALAB en liaison avec le secrétariat général des affaires européennes. A l'occasion du séminaire gouvernemental sur le numérique du 28 février 2013, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une feuille de route en six points, dont un concerne la mise en place d'une politique volontariste d'ouverture des données publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, il est prévu de signer un accord avec ETALAB avant l'été 2013 et des travaux ont été entamés en ce sens. D'ores et déjà, la mise à disposition d'un large corpus de données statistiques concernant l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche a été effective dès l'ouverture de la plate-forme data.gouv.fr. Une seconde étape est maintenant engagée, consistant à analyser sur quels sujets et à quelles conditions les jeux de données actuellement mis à disposition sur cette plate-forme peuvent être complétés et enrichis. Par ailleurs, l'exploitation de corpus très importants de données induit un besoin croissant de formations d'ordre statistique, informatique, sémiologiques adaptées. Le ministère souhaite développer de telles formations, mais aussi susciter des travaux de recherche à partir de ces données.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15225

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 137

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3884